

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_74
Date de convocation : 30 novembre 2018

Objet : **Demande de financement Région
programme d'animations 2019**

Par la suite d'une convocation en date du 30 novembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 06 décembre 2018 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

Communes :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Paul HOFFMANN (1 voix); Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée, pouvoir à Marie-Josée NOUHAUD (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ; notamment la thématique B1, l'article 5 et son programme d'actions ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n°05.2017.05.10.002 du 10 mai 2017 ;

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181206-PROGANIM-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 décembre 2018
Délibération n° : 2018_74
Date de convocation : 30 novembre 2018

Objet : **Demande de financement Région
programme d'animations 2019**

Considérant :

- Le renouveau du programme découverte du Parc du Queyras ;
- L'intérêt pour le territoire Parc de bénéficier d'événements tout au long de l'année et notamment en intersaison et à destination de tous les publics ;
- L'intérêt pour le Parc de travailler avec les socioprofessionnels de son territoire ;
- La nécessité pour le Parc de communiquer vers le public de son territoire ;
- L'intérêt de la Région Sud-PACA de communiquer vers le public local et régional ;

Le Comité syndical, réuni le 06 décembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés : 17
Votes Contre : 0 Pour : 17
Abstentions : 0

Décide :

D'approuver le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement correspondant ;

Dépenses TTC		Recettes		%
Prestation d'animations	4 700 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,	10 000 €	80 %
Prestation de logistique	1 000 €	Autofinancement	2 500 €	20 %
Frais de personnel	1 800 €			
Prestations de communication	4 500 €			
Divers	500 €			
Coût total	12 500 €	Coût total	12 500 €	100 %

De solliciter les financements nécessaires notamment auprès de la Région Sud-PACA dans la limite du montant global estimé ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

